

## Conseil Consultatif de la Halle à Marée de La Turballe

Réunion du 08 Février 2013

### Compte rendu

Le Conseil Consultatif de la Halle à Marée de La Turballe s'est réuni à La Turballe le vendredi 08 février 2013.

Tous les membres du conseil étaient présents à l'exception de

Excusés :

M. DENIAUD (CG44)  
M. MORICE  
M. NICOL  
M. VIAUD

Absents

M. BENUREAU

La réunion a débuté à 16:30.

#### 1. Bilan 2012

Le Directeur de la Saeml présente le bilan de l'année écoulée, pour la pêche, la plaisance et l'aire de réparation navale.

#### 2. Situation des Investissements

##### *a. Travaux de réhabilitation de quais de pêche*

Le remontage du premier ponton doit intervenir dès le 11 février.

##### *b. Informatisation des ventes*

Les équipements sont en place et l'interconnexion des deux criées fonctionne.

##### *c. Audit des pieux du port*

Les premiers rendus de l'audit des travaux à engager sur les pieux du port sont satisfaisants du point de vue financier avec des coûts supportables.

##### *d. Situation des sédiments contaminés.*

Le cabinet conseil qui travaille sur ce sujet a déposé auprès des administrations concernées une proposition visant à enfouir ces sédiments sous le bâtiment prévu pour accueillir le magasin de pièces détachées du projet éolien sur l'aire de carénage.

### e. Audit des installations frigorifiques du port

Audit en cours. Les mareyeurs sont appelés à faire connaître leur besoin afin d'envisager la réfrigération des box de mareyage dans les futures installations.

### 3. Implications des nouvelles réglementations

Le DG expose aux membres les implications de la signature prochaine du décret d'application des règlements « contrôle », traçabilité et mise en marché des produits de la mer, et attire leur attention sur les points suivants

☞ Les modalités d'agrément des nouveaux acheteurs sont profondément modifiées avec l'abandon des engagements d'achats. Désormais il suffira d'une caution bancaire pour prétendre acheter sous criée même si la notion de « marché de gros » demeure.

La Saeml n'a pas envie de gérer plusieurs dizaines d'acheteurs et restera vigilante sur les nouvelles demandes (en particulier en raison des contraintes de gestion de bacs).

☞ Tous les maillons de la chaîne devront assurer une traçabilité globale des produits. Pour cela, la criée mets à la disposition des acheteurs leurs relevés d'achat sous forme de fichiers texte téléchargeables sur son site web.

☞ Tous les lots devront être identifiés et pesés avant la mise en vente. Il convient donc d'harmoniser les pratiques de pesée pour les mettre au niveau des autres criées. La situation des lots débarqués dans d'autres ports n'est pas encore claire.

☞ M. Porcher Labreuil attire également l'attention des membres sur la révision prévue des lieux de débarquement qui, pour être autorisés, devront être agréés et donc équipés de moyen de pesage et de conservation.

☞ Le règlement intérieur des criées sera modifié pour y intégrer ces nouvelles dispositions.

Pour ce qui concerne les pesées, un nouveau système sera mis en place à La Turballe et au Croisic sur les bases suivantes :

☞ Utilisation des tares réelles des bacs

☞ Utilisation de freintes par type de produits exprimées en % du poids afin de tenir compte des pertes en eau des produits.

Afin de simplifier le tableau les freintes suivantes seront retenus dans un premier temps. Elles pourront être révisées en cas de besoin :

Espèces	Freinte
Seiche, encornet, anchois (hors palette)	12%
Pétoncles, Coquilles, autres coquillages	9%
Autres espèces	2%

Ces dispositions seront incluses dans le règlement intérieur

## 4. Gestion des bacs

En 2013, la gestion des bacs du Croisic et de La Turballe se fera sur les bases suivantes :

- ☞ Fusion des stocks de bacs entre les deux criées
- ☞ Possibilité de rendre les bacs dans l'une ou l'autre des criées
- ☞ Possibilité de valider par un code le retour de se bacs pour les acheteurs
  
- ☞ Création d'un quota d'usage par acheteur (nombre de bacs nécessaires à leur exploitation pour 15 jours)
  
- ☞ Suivi quotidien du solde de bacs
  
- ☞ Si le solde dépasse le quota, mis en place d'une pénalité sous forme d'une location quotidienne (1 € /bac / jour de retard)

Ces dispositions seront incluses dans le règlement intérieur

## 5. Divers

Les problèmes suivants sont exposés par les usagers :

- ☞ Vente trop longue en partie en raison de la tendance des usagers à laisser tomber les prix trop bas avant de reprendre les vraies enchères.
  - Il faudrait envisager une vente par enchère descendante. Des tests devront être organisés au préalable et le sujet rediscuté en conseil.
  
- ☞ De nombreuses anomalies ont été relevées sur la constitution des lots :
  - Mélange de tailles dans les lots ;
  - Vente de poissons manifestement hors taille ;
  - Pas assez de contrôle des lots avant la vente par le service vente ;
  - Il faudra mieux anticiper la constitution des lots la nuit
  - Rendre plus visible les lots constitués avant la vente

La Saeml confirme que l'harmonisation des lots et leur constitution le plus en amont possible de la vente font partie des points auxquels elle doit particulièrement veiller.

Par ailleurs le personnel du service vente va être repris sur les contrôle qu'il doit exercer avant la vente.

La Saeml confirme également que la vente de poissons manifestement hors normes est une faute qui ne doit pas se produire.

- ☞ Les acheteurs n'ont plus accès au détail de leurs prestations sur leurs relevés.

Ce point va être vérifié et corrigé.

- ☞ Les bateaux signalent des bacs de seiche qui restent sales.

Ce point va être vérifié et corrigé.

# LOIRE-ATLANTIQUE

## pêche et plaisance

- ☞ Le problème de l'absence d'annonces des apports revient sur la table. M. Porcher Labreuil confirme que les criées ne peuvent être destinataire des logbook électroniques qu'avec l'accord des pêcheurs.
- ☞ Les acheteurs demandent s'il est possible de sortir les caisses de poissons par l'intérieur de la criée pour éviter le couloir extérieur non réfrigéré. Même si cela crée un croisement avec les bacs, ces produits étant emballés ils ne peuvent être contaminés. Ce point est confirmé par les services vétérinaires.
- ☞ Un règlement particulier d'usage des pontons pêche sera élaboré à la demande des pêcheurs afin d'éviter les abus de certains.
- ☞ M. PALLADIN fait un point du projet Eolien.
- ☞ Une discussion a lieu sur l'adoption par le Parlement Européen de l'interdiction des rejets. La définition même de ces rejets et de leur traitement reste obscure pour tous les membres et méritera des clarifications de la part des autorités de tutelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18:00